



RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE
COMMUNE DE WATERMAEL-BOITSFORT

Extrait du registre aux délibérations du Conseil communal

Présents

Cathy Clerbaux, *Présidente* ;
Olivier Deleuze, *Bourgmestre* ;
Alain Wiard, Anne Depuydt, Cécile Van Hecke, Tristan Roberti, Jean-Manuel Cisey, Benoît Thielemans, Jan Verbeke, *Échevin(e)s* ;
José Stienlet, Philippe Desprez, Martine Payfa, Véronique Wyffels, Guillebert de Fauconval, Martine Spitaels, Michel Kutendakana, David Leisterh, Michel Colson, Anne Spaak-Jeanmart, Hugo Périlleux-Sanchez, Dominique Buyens, Odile Bury, Roland Maekelbergh, *Conseillers* ;
Etienne Tihon, *Secrétaire communal*.

Excusés

Jean-Marie Vercauteran, Didier Charpentier, Jos Bertrand, Sandra Ferretti, *Conseillers*.

Séance du 15.05.18

#Objet : Interpellation citoyenne concernant la construction des bassins d'orage rue du Bien-Faire et rue des Bégonias à Watermael-Boitsfort.#

Séance publique

Monsieur le Bourgmestre,
Mesdames et Messieurs les Echevins,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Je m'exprime ce soir au nom de plusieurs dizaines de citoyens qui vivent depuis quatre ans de très nombreux désagréments dû à la construction des deux bassins d'orage, l'un rue du Bien-Faire et l'autre, rue des Bégonias.

Comme vous le savez, Vivaqua a lancé dans notre commune, ces deux chantiers de bassins d'orages qui sont mis en œuvre par la société SODRAEP. Il s'agit de diminuer les risques de débordements et de crues en cas d'orages dans cette zone basse de notre commune.

Nous sommes par contre scandalisé par la manière dont ils sont encore actuellement et ont été menés. C'est parce que notre patience est aujourd'hui à bout que nous nous présentons devant vous.

Les deux chantiers ne sont effectivement pas passés sans heurts ni retards.

Outre les arrêts des travaux qui ont provoqué dans les deux cas le dépassement de tout délai raisonnable pour leur réalisation, plusieurs habitations voisines subissent des dégradations plus ou moins importantes qui se signalent par des fissures dans les murs intérieurs et les façade, voire des crevasses, des mouvements de sols à l'intérieur des habitations mais également dans les jardins (soulèvement de carrelages, déplacements de terres). Rue des Bégonias, les dommages sont extrêmement graves : des immeubles sont déstabilisés au point qu'il a fallu les soutenir !

Ainsi, les travaux ont provoqué, dans l'un et l'autre cas, (i) des nuisances dues) des vibrations récurrentes des immeubles sur de longues périodes, (ii) des troubles de jouissance de vue, (iii) des troubles sonores par périodes extrêmement importants, (iv) des mouvements du sol et du sous-sol, un affaissement de la voirie le long des travaux (Bien Faire), une fuite d'eau en sous-sol par défaut d'étanchéité de l'ouvrage lors d'un test de remplissage (Bien-faire).

Les habitations sont fragilisées et dégradées.

En outre, rue du Bien Faire, les habitants ont pu constater des pompages de la nappe phréatique depuis plusieurs mois, sinon deux années. Selon un expert consulté, ces pompages présentent une dangerosité réelle pour la stabilité des habitations et ils concourent à des perturbations importantes pour le quartier.

Certains d'entre nous ont entrepris des procédures judiciaires à l'encontre de VIVAQUA et de SODRAEP pour obtenir une indemnisation et préserver leurs droits pour le futur.

VIVAQUA, tenue des troubles anormaux de voisinage en sa qualité de maître de l'ouvrage, et SODRAEP, entrepreneur des travaux, restent l'une et l'autre sourdes aux démarches amiables et aux réclamations judiciaires mises en œuvre.

Nonobstant les dégradations manifestes et les autres troubles tout aussi manifestes, nos plaintes ne sont pas traitées avec sérieux.

Même si la commune ne s'estime pas personnellement responsable de ces troubles et inconvénients sérieux, nous ne comprenons pas pourquoi elle ne nous vient pas en aide et ne nous soutient pas dans nos démarches. Nous nous sentons laissés pour compte face à nos problèmes.

Pourtant les dégradations ont pu être constatées par monsieur le Bourgmestre et madame l'Echevine rue des Bégonias.

Pourtant, la commune participe à une expertise judiciaire rue du Bien Faire.

Pourtant monsieur le Bourgmestre écrivait le 6 février 2018 à un habitant de la rue du Bien-Faire qu'il comprenait sa lassitude, qu'il était conscient que « *la construction de ce bassin d'orage nuit fortement la qualité de vie dans votre quartier* », que les calendriers du chantier a été « *à plusieurs reprises revus suite à des incidents de chantier* » et il annonçait l'organisation d'une « *nouvelle information des riverains concernés car il est légitime que cette situation suscite beaucoup de question* ». Cette réunion n'a pas encore été organisée et rien n'a été fait pour soutenir et aider les habitants.

A ce jour nous ne savons pas :

- A quels incidents de chantier précis la commune fait référence dans le courrier précité, alors que cette information nous concerne également ;
- Quand se termineront les travaux, quel est le calendrier actuel et à quand la mise en service ;
- Si, comme il se doit, VIVAQUA a mené une étude d'incidence pour évaluer tous les risques de déstabilisation des sols et sous-sols et la teneur de cette étude.

Nous demandons à la commune de prendre les engagements suivants :

1. Qu'elle nous communique les pièces et documents en sa possession, pour les deux bassins, tels que les procès-verbaux des réunions de chantier auxquelles la commune a participé, l'étude d'incidence précitée et toute autre étude de génie civil relative aux chantiers ;
2. Qu'elle nous informe du calendrier actuel des travaux, de toute modification éventuelle ultérieure et de la date d'achèvement et de mise en service actuellement prévue ;
3. Qu'elle nous communique toute information dont elle dispose relative d'une part, aux atteintes et risques d'atteinte à la stabilité du sol et sous-sol et aux risques de déstabilisation encourus par les habitations et d'autre part, aux conséquences des pompages de la nappe phréatique pour le voisinage mail également au-delà ;
4. Qu'elle nous informe périodiquement de l'évolution des travaux et de leurs incidents.

AVRIL 2018

Le Conseil prend connaissance.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE,
PAR LE CONSEIL,

Le Secrétaire communal,
Etienne Tihon

La Présidente,
Cathy Clerbaux

POUR EXTRAIT CONFORME
Watermael-Boitsfort, le 16 mai 2018

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

Etienne Tihon

Olivier Deleuze